

G33 - CHARTE DE DEONTOLOGIE DES DIRIGEANTS SALARIES

Co-présidé par William NAHUM et Jean-Louis CHAMBON
Rapporteur : François-Xavier SIMON

Le « Désir de morale » irrépressible exprimé universellement par l'opinion publique, relayée en France par l'Etat, a conduit les Employeurs, via le MEDEF et l'AFEP, à élaborer dans l'urgence des règles de rémunération des dirigeants et de cumul pour les mandataires sociaux avec leur contrat de travail.

Si ces dispositions vont dans le bon sens, leur portée reste limitée au plan du périmètre (les dirigeants du CAC 40) et de la consistance (les revenus des employeurs dépassent le champ des rémunérations) au risque de constituer une version nouvelle de la ligne Maginot inopérante à terme et fournissant une réponse « partielle et partiale », à la demande du « tribunal de l'opinion », expression souvent considérée comme une nouvelle forme de démagogie ...

En réalité ce « désir de morale » dépasse très largement le champ financier et les excès au plan quantitatif. Il porte sur le comportement au plan général de la classe dirigeante (gouvernance et dirigeance) dans l'ensemble du périmètre où s'exerce ses responsabilités.

Comme l'a bien montré le colloque événement organisé en mai dernier par l'Académie et la FNCD, le champ de responsabilités des dirigeants s'est considérablement élargi et il serait bien imprudent d'imaginer un retour en arrière.

La « société civile-Monde » est en perte de repères (mondialisation, globalisation, successions de crises majeures) et en prise à un doute persistant sur les systèmes économiques et les équilibres mondiaux (le capitalisme sans chef d'orchestre n'est plus roi). Elle s'interroge, par ailleurs, sur le rôle et les compétences des dirigeants (politiques, d'entreprises, de banque) et est en recherche de « *Sens* » et de « *Guide* ».

La société civile (l'opinion ?) appelle les Elites à un retour aux sources sur leur fonction historique de **guide moral et professionnel** avec l'exigence d'un comportement exemplaire. L'exemplarité est le « fil d'Ariane » qui relie toutes ces exigences.

La réponse proposée par des déclarations diverses, les chartes de déontologie ou d'éthique sectorielles ou d'entreprises ne correspond donc pas au niveau de la demande, d'autant que les salariés ne s'y reconnaissent pas ou peu.

Les dirigeants salariés qui constituent les « grands bataillons de la dirigeance », dont les réseaux professionnels se sont largement fédérés avec la FNCD, ont exprimé leur volonté d'apporter une réponse complémentaire - en synergie avec celles existantes (entreprises, Employeurs) - par l'élaboration d'une **charte de déontologie de la dirigeance** dans laquelle l'ensemble de la classe dirigeante pourra se reconnaître, s'engager et en contrôler - entre pairs - l'application.

Ce sera précisément l'objectif du groupe de travail qui devra, par ailleurs préparer la deuxième étape de la réflexion ouvrant sur la question de l'utilité de la création d'un **conseil de la dirigeance**.

Planning proposé : Réunion d'ouverture le 18 décembre 2008,

3 réunions sur le 1^{er} trimestre 2009,

Elaboration du rapport pour le 30 avril 2009

Présentation au Sénat en présence du Ministre Xavier BERTRAND le 29 juin